

Protocole Sanitaire et Plan de Continuité Pédagogique

Lycée Léonard de Vinci – Monistrol sur Loire



Du 3 mai au 18 juin 2021



Conformément aux annonces faites le 22/04/2021 par le Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale, le **protocole sanitaire du lycée L. de Vinci et le plan de continuité pédagogique évoluent afin que les lycéens et étudiants (BTS) soient accueillis à partir du 3 mai 2021 avec un fonctionnement en demi-jauge, soit une présence fixée à 50% de l'effectif total.** Ce planning prévoit l'organisation de la fréquentation du lycée par les élèves jusqu'au 18 juin 2021. Il pourra être modifié en fonction des événements sanitaires et des consignes ministérielles à venir.

Le proviseur

Secrétariat
du proviseur
Affaire suivie par
David GAY
dgay@ac-clermont.fr
Téléphone
04 71 61 73 34
Fax
04 71 61 73 31
Mél.
ce0430947w
@ac-clermont.fr

« Le Mazel »
BP 61
43120 Monistrol/Loire

<https://leonard-de-vinci-monistrol.ent.auvergnerhoneal-pes.fr/>



Vous retrouverez ci-dessous les détails du protocole sanitaire et du plan de continuité ainsi que **le calendrier des périodes d'enseignement à distance par niveau du lundi 3 mai au vendredi 18 juin 2021 (pages 4 et 5)**

Nous attirons l'attention des élèves et de leur famille sur la rupture de cycle à partir du 10 juin, date à laquelle nous mettons volontairement les 1^{ères} et terminales en distanciel afin de s'affranchir d'une hypothétique fermeture de classe moins de 7 jours avant l'épreuve de philosophie pour les terminales et l'écrit de Français pour les premières.

En effet pour un cas COVID au sein d'une classe, c'est toute la division qui se retrouve cas contact et qui ne peut plus fréquenter un établissement scolaire, donc un centre d'examen durant 7 jours (durée d'isolement). **Avec cette organisation, nous éviterons les situations d'élèves obligés d'être présentés à la session de rattrapage de septembre à cause du simple fait d'avoir été cas contact au sein d'une classe moins de 7 jours avant l'épreuve du 17 juin.**

Même principe pour les BTS 2^{ème} année qui restent en distanciel la semaine du 3 au 7 mai. Les BTS 1^{ère} année restent en présentiel du 3 mai jusqu'à leur départ en stage.

Ce document constitue l'adaptation locale des consignes décrites dans <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses> et fait suite aux annonces du ministre BLANQUER en date du 22/04/2021 qui demande aux lycées de respecter la ½ jauge en veillant toutefois à ce que chaque élève soit présent en cours au moins la moitié du temps scolaire et que tous les élèves travaillent pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours, en classes virtuelles ou en autonomie.

L'objectif est de satisfaire aux conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire strict.

Le second objectif est de permettre d'assurer la continuité pédagogique pour tous les élèves à distance et/ou en présentiel.

Partenariats, labels et
Conventionnements

CSA
E3D
IEP Lyon (PECED)

Ils reposent sur les fondamentaux suivants :



Protocole Sanitaire

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
 - Hygiène des mains
 - Port du masque
 - Ventilation des locaux
3. La limitation du brassage des élèves (par niveau au lycée)
 - La mise en place d'une partie d'enseignement à distance
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5. La formation, l'information et la communication
6. Proposition de tests de dépistage (Antigéniques ou Autotests)

Plan de continuité pédagogique

1. Calendrier des périodes d'enseignement à distance par niveau
2. Organisation de la pédagogie pour les périodes d'enseignement à distance

Protocole Sanitaire

1. Le maintien de la distanciation physique

Au lycée, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. C'est la raison pour laquelle, nous avons recours à une partie d'enseignement à distance afin de diminuer globalement la densité de population notamment au self, dans les circulations de l'établissement et à l'internat.

2. L'application des gestes barrières

○ **Hygiène des mains**

Le lavage ou l'utilisation de gel hydroalcoolique des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile ou à l'internat

○ **Port du masque (Grand Public Type 1 ou chirurgical)**

Il est obligatoire et permanent pour les élèves, les personnels et les visiteurs en tout lieu de l'établissement, aux abords de l'établissement (Cf. Arrêté Préfectoral du 24/10/20) et lors des déplacements à pieds entre le lycée et les gymnases ou autres lieux d'exercice.

Il est également permanent à l'internat pour les élèves du matin à l'heure du levé jusqu'au soir à l'heure du couché.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Mais le ministère dote chaque lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas exceptionnellement.



- **Ventilation des locaux**

L'aération des locaux et surtout des salles de classes doit être réalisée en début ou fin de chaque cours et au minimum toutes les 2 heures, à fortiori s'il y a changement de classe entre 2 créneaux de cours (salles spécialisées par exemple).

3. La limitation du brassage des élèves (par niveau au lycée)

- **La mise en place d'une partie d'enseignement à distance**

En mettant en place **une proportion de 50% d'enseignement à distance** pour chaque niveau d'enseignement, le lycée passe d'un effectif en présence **d'environ 500 élèves au lieu de 1000 habituellement**. Cet allègement permet notamment de réduire la concentration des élèves dans les circulations de l'établissement, **mais surtout de garantir les distances de sécurité au self**.

En outre, les moyens sanitaires pour garantir l'hygiène des mains sont en place (passage au lavabo, borne à gel hydro alcoolique) et le port du masque pour les déplacements dans le self sont toujours d'actualité.

4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Des kits de nettoyage sont disponibles dans chaque salle de travail ou de cours pour la désinfection des surfaces et matériels les plus fréquemment touchés par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs.

5. La formation, l'information et la communication

L'établissement s'engage à tenir informé les familles :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans
 - le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
 - la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
 - la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;

L'établissement dispense en direction des élèves et des personnels une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

6. Proposition de tests de dépistage (Antigéniques ou Autotests)

Proposition de tests antigéniques ou Autotests aux élèves (sur autorisation parentale) et aux personnels

Plan de continuité pédagogique



3. Calendrier des périodes d'enseignement à distance par niveau

	Lundi 03/05	Mardi 04/05	Merc 05/05	Jeudi 06/05	Vend 07/05
2^{nde} A B C D E	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance
2^{nde} F G H I J K	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée
1^{ère}	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance
term	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée

	Lundi 10/05	Mardi 11/05	Merc 12/05	Jeudi 13/05	Vend 14/05
2^{nde} A B C D E	lycée	lycée	lycée	Férié	Férié
2^{nde} F G H I J K	A distance	A distance	A distance	Férié	Férié
1^{ère}	lycée	lycée	lycée	Férié	Férié
term	A distance	A distance	A distance	Férié	Férié

	Lundi 17/05	Mardi 18/05	Merc 19/05	Jeudi 20/05	Vend 21/05
2^{nde} A B C D E	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance
2^{nde} F G H I J K	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée
1^{ère}	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance
term	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée

	Lundi 24/05	Mardi 25/05	Merc 26/05	Jeudi 27/05	Vend 28/05
2^{nde} A B C D E	Férié	lycée	lycée	lycée	lycée
2^{nde} F G H I J K	Férié	A distance	A distance	A distance	A distance
1^{ère}	Férié	lycée	lycée	lycée	lycée
term	Férié	A distance	A distance	A distance	A distance

	Lundi 31/05	Mardi 01/06	Merc 02/06	Jeudi 03/06	Vend 04/06
2^{nde} A B C D E	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance
2^{nde} F G H I J K	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée
1^{ère}	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance
term	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée



	Lundi 07/06	Mardi 08/06	Merc 09/06	Jeudi 10/06	Vend 11/06
2^{nde} A B C D E	lycée	lycée	lycée	lycée	lycée
2^{nde} F G H I J K	A distance	A distance	A distance	Lycée	Lycée
1^{ère}	lycée	lycée	lycée	A distance	A distance
term	A distance	A distance	A distance	A distance	A distance

	Lundi 14/06	Mardi 15/06	Merc 16/06	Jeudi 17/06	Vend 18/06
2^{nde} A B C D E	lycée	lycée	prépa centre examen	Centre examen	Prépa centre examen Grand Oral et Oral FR
2^{nde} F G H I J K	Lycée	Lycée			
1^{ère}	A distance	A distance			
term	A distance	A distance			

Lycée : Présence au lycée comme d'habitude

A distance = Enseignement à distance – L'élève travaille à son domicile.

Lors de la présence dans l'établissement les EDT habituels s'appliquent, Les professeurs consacrent leur temps à leurs élèves soit en présentiel soit à distance également selon l'EDT habituel et comme ils le font habituellement lors de la préparation de leurs interventions. Ils peuvent utiliser leur salle habituelle pour travailler à distance également.

Même principe pour les BTS 2^{ème} année qui restent en distanciel la semaine du 3 au 7 mai. Les BTS 1^{ère} année restent en présentiel du 3 mai jusqu'à leur départ en stage.

La Prépa IEP et les différents ateliers fonctionnent avec les élèves présents selon le planning.

4. Organisation de la pédagogie pour les périodes d'enseignement à distance

La continuité pédagogique doit reposer pour l'essentiel sur :

❖ L'utilisation des fonctionnalités de l'ENT :

- Par l'utilisation du cahier de texte numérique
- Par la possibilité de donner du travail par l'ENT (diffusion et collecte des travaux par les professeurs et restitution pour les élèves – Conformément à la formation qui a été proposée aux enseignants début septembre)

Tutoriels pour les enseignants :

- Donner du travail sur l'ENT: <https://tinyurl.com/y6fofa36>
- Suivre le retour des travaux sur l'ENT: <https://tinyurl.com/y6hspt87>

Tutoriel pour les élèves :

- Rendre du travail sur l'ENT : <https://tinyurl.com/yyxyw7xf>

❖ **Utilisation de plateforme de visio-conférence comme celui du cned :**

<https://lycee.cned.fr>



Attention cette année, il est nécessaire pour chaque élève de créer un compte pour pouvoir suivre des visio-conférences. **IL EST DONC IMPORTANT DE CREER CE COMPTE DES MAINTENANT !**

❖ **Remise de dossiers papier et de consignes de travail**

❖ **La mise en œuvre de méthodes pédagogiques comme celle de la classe inversée**

<https://www.youtube.com/watch?v=uLKmLDrGyiw>

❖ **En cas de difficulté pour utiliser les moyens numériques à la maison**

En cas de difficulté pour accéder aux ressources numériques au domicile durant les périodes d'enseignement à distance, l'élève ou sa famille doit prendre contact avec l'établissement afin qu'une solution adaptée soit proposée.